

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

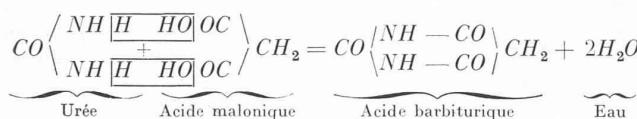
VARIÉTÉS

Les barbituriques.

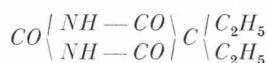
(*Un exemple de filiation chimique.*)

On en parle beaucoup, parce qu'ils sont responsables de nombreux suicides, ou tentatives de suicide, et qu'une redoutable toxicomanie barbiturique sévit dans le monde. Mais, de quoi s'agit-il ? De dérivés de l'urée, appartenant à la famille des « uréides », et dont voici la genèse exposée à la manière d'un cuisinier décrivant une recette, manière dont on peut blâmer l'inélégance, mais qui a le mérite d'être intelligible à qui possède seulement les rudiments de la chimie organique.

Donc, mettez de l'urée ($CO(NH_2)_2$) en présence d'acide malonique ($COOH - CH_2 - COOH$) ; les deux corps vont se combiner, avec exclusion, sous forme d'eau (H_2O) des deux groupes OH de l'acide et de deux atomes d'hydrogène de l'urée ; le résultat de cette combinaison, représentée par l'équation suivante, sera l'*acide barbiturique*.

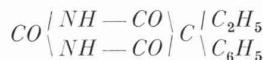


Traitez maintenant l'acide barbiturique par l'alcool éthylique (alcool ordinaire), les deux atomes d'hydrogène du groupe CH_2 seront remplacés par deux radicaux C_2H_5 de l'alcool, et cela vous donne



c'est le *véronal*.

Si, au lieu d'alcool éthylique, vous usez d'alcool allylique, pour substituer l'hydrogène des groupes CH_2 de l'acide barbiturique, vous obtenez le *dial* et si vous procédez à cette substitution au moyen d'un radical « éthyle » et d'un radical « phényle » vous engendrez le corps



c'est le *gardénal* ou *luminal*.

Restons-en là, mais on se doute que les chimistes ne se sont pas bornés à pratiquer cette substitution à l'aide des radicaux éthyle et phényle. Ils en ont « essayé » bien d'autres et ce faisant, ils ont donné naissance à d'autres rejetons — doués d'intéressantes propriétés thérapeutiques — de la même famille : *proponal*, *sonéryl*, *isonal*, *rutonal*, *phanodorme*, *amytal*, *somnifène*, *allonal*, etc. Chacun sait que tous ces produits sont de merveilleux sédatifs, antispasmodiques, hypnotiques, antinervins. Voici, par exemple, le *gardénal* : on ne compte plus les épileptiques qui lui doivent la réduction de leurs crises. « Aujourd'hui, on l'utilise dans le monde entier et partout avec un succès qui ne comporte que de rares exceptions », dit le Dr Rogues de Fursac, dans son classique « Manuel de psychiatrie ».

Le malheur est que cette action bienfaisante soit rachetée par une toxicité assez insidieuse, puisque la « marge de sécurité » (rapport de la dose mortelle à la dose thérapeutique) est souvent très étroite. Ainsi, disent les Docteurs C. Flandin, F. Joly et J. Bernard, dans leur ouvrage sur « L'intoxication par les somnifères », « la dose thérapeutique, habituelle, de *gardénal* est de 0,05 à 0,50 g ; mais la dose toxique est très proche de la dose thérapeutique », car « elle paraît débuter entre 0,50 et 1 g ; nous avons — disent-ils encore — observé un cas de mort avec 2 g de *gardénal* ».

Mais il faut savoir que la tolérance est très variable d'un individu à l'autre : n'en a-t-on pas vu un survivre à l'ingestion de 24 g de *véronal*, alors que la dose toxique admise est de 2 g aussi !

La raison de cette petite leçon de chimie médicale ? C'est, d'abord, qu'elle vise un cas facile à exposer de ces *filiations* si fécondes en propriétés thérapeutiques et que, de plus, il s'en dégage un avis à ceux qui, contrairement à M. Benin, « n'inclinent pas à penser que la meilleure façon de se tuer est encore extrêmement détestable et qui ne se sentent pas portés à lui préférer la plus mauvaise façon de vivre ». Qu'ils choisissent un instrument de suicide moins aléatoire que le *véronal* ou le *gardénal*, d'autant plus que certains incidents du coma barbiturique ne doivent pas être génératrices de toute l'euphorie que beaucoup de « désabusés » s'en promettent.

NÉCROLOGIE

Charles Coigny, architecte.

Né, en 1878, à Vevey, où son père exercait les fonctions de receveur, cadet d'une famille de quatre enfants, Charles Coigny suivit les écoles de cette ville puis fit un stage dans les bureaux de feu Victor Chaudet, architecte à Vevey aussi. Il suivit le cycle complet de l'enseignement de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris, dont il sortit diplômé du gouvernement français. C'est pendant ses années d'études qu'il prit part au concours pour les bâtiments abritant l'Exposition cantonale à Vevey, en 1901 : il obtint le premier prix et l'exécution de son projet.

Il s'établit à Vevey où son bureau prend une rapide extension. Charles Coigny bâtit beaucoup et bien, soit à Vevey, soit dans le canton et au dehors. Si l'une de ses œuvres de débutant — le Casino du Rivage — prête le flanc à la critique, ce qu'il reconnaissait volontiers, il a signé, en revanche, nombre de bâtiments qui lui font honneur, entre autres l'immeuble de Taulan S. A. (Société romande d'électricité), la Fédération laitière du Léman, l'immeuble Masson (Banque fédérale), l'Hôtel Touring et Gare, la Nouvelle Poste, en collaboration avec M. l'architecte A. Burnat, les Laiteries Réunies, à Genève, en collaboration avec M. Metzger, architecte, à Genève, etc., etc. Homme de métier conscientieux et précis, M. Ch. Coigny possédait la confiance entière de ses clients. Chose rare, le technicien chez lui se doublait d'un juriste connaissant à fond le mécanisme compliqué des lois se rapportant à la construction, aux expertises, aux expropriations. Ce ne fut pas le côté le moins important de son activité et le Conseil d'Etat lui confia à plusieurs reprises maints problèmes touchant à de délicates expertises et à de difficiles expropriations dont il trouvait les formules comme en se jouant. Il présida, entre autres, aux expropriations nécessitées par la nouvelle route du grand Hôtel de Vevey à Saint-Saphorin et l'élargissement de la route à Treytorrens ; il s'occupait du tronçon rajeuni de Veytaux.

Ch. Coigny n'avait pas seulement des connaissances étendues de la procédure ; la confrérie des hommes de lois le regardait un peu comme un des siens par sa facilité d'élocution et la précision de son verbe. Entendons-nous ! Ch. Coigny n'était pas de ces bavards qui dissertent abondamment sur tous les sujets. Ce qu'il avait à dire — et la vivacité de son intelligence lui fournissait maintes occasions de s'exprimer — était formulé en termes incisifs et dans une forme toujours éloignée de la banalité. Ch. Coigny était plutôt timide de nature et il devait souvent se faire violence pour parler en public. En revanche, dans le cercle de ses amis, il était brillant, spirituel et se révélait le plus charmant des causeurs. Il possédait le don de l'imitation et contrefaisait avec infinité de verve les travers de ses concitoyens.

M. Ch. Coigny s'est intéressé de bonne heure à la politique et à l'administration de la chose publique. Il a fait partie du Conseil communal de Vevey, de 1905 à 1929, et a présidé cette autorité en 1916. Appelé à la Municipalité de cette ville, il